



## **COMMUNE DE FRONTON**

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

#### Année 4

<u>Présents</u>: **CAVAGNAC Hugo**, Maire, Président de la Commission.

CARVALHO Horacio, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

DALL'ARMI Daniel, Membre extérieur nommé.

DE BILLERBECK Frédérique, Membre extérieur nommée.

PICAT Monique, Adjointe au Maire chargée des personnes âgées

et de la dépendance.

**RELATS David**, Conseiller délégué aux bâtiments.

**STRAGIER Corinne**, Elue de l'opposition Ensemble pour demain. **GARRABET Maurice**, Adjoint au Maire chargé des bâtiments et des associations.

**DEUCHST Michel**, Membre extérieur nommé.

**BANCE Alexandre**, Directeur des services techniques : Membre extérieur invité.

SORIANO Justine, Agent administratif: Membre extérieur invité.

Excusés: BARRIERE Karine, Conseillère municipale.

MOUYEN Christian, Membre extérieur nommé. LAVIGNE Corentin, Membre extérieur nommé.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à seize heures dans la salle du Préau, la commission communale pour l'accessibilité régulièrement convoquée le trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Maire de Fronton, pour présenter le bilan de l'année 4 de l'Agenda d'accessibilité programmée.

#### 1. Présentation technique de l'année 4

Monsieur BANCE, Directeur des services techniques, présente les principaux travaux réalisés au cours de l'année 2019 rentrant dans le cadre de l'AdAp : toilettes du petit gymnase, trottoirs de la Maison des vins etc ; il précise que d'autres travaux seront encore réalisés avant le 31 décembre 2019 notamment sur le site du gymnase du lycée et seront donc pris en compte dans le bilan de cette quatrième année.

Monsieur BANCE informe les membres de la commission que cette quatrième année est marquée par une forte augmentation du travail en régie, c'est-à-dire effectué par les agents techniques de la collectivité, sans passer par un prestataire que l'on rémunère. On peut constater une augmentation du simple au triple de ce travail en régie par rapport aux années précédentes de réalisation de l'AdAp.

Monsieur BANCE informe les membres de la commission que la cinquième année (2020) fera l'objet d'investissements lourds et de chantiers complexes qui porteront essentiellement sur les deux bâtiments suivants : la Salle des sports Jean Tissonnières et l'Espace Gérard Philipe, deux grosses structures assez anciennes qui nécessitent d'importants travaux de mise en conformité pour l'accessibilité. Il présente les points qui posent problèmes à l'Espace Gérard Philipe (salle des fêtes) : le bar, accessible uniquement par des marches, la scène, accessible par une pente trop inclinée, une seule entrée pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'arrière du bâtiment dont l'insuffisance a été constatée lors du marché de Noel le week-end des 7 et 8 décembre dernier : cette entrée était condamnée par un restaurateur et les PMR n'avaient alors aucun cheminement possible pour rejoindre la salle. Également, du constat de 2 places handicapées à l'avant du bâtiment avec l'obligation de contourner la salle pour rejoindre l'entrée PMR découle la prévision de faire une entrée PMR à l'avant, aujourd'hui uniquement accessible par des escaliers.

Monsieur BANCE informe les membres de la commission que le taux d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) sur la commune s'élève à environ 75%, taux satisfaisant.

Monsieur CAVAGNAC, Maire de Fronton, rappelle qu'un taux d'accessibilité de 100% des ERP ne sera jamais atteint, dans le cadre de l'AdAp déposé en préfecture en 2016, puisque certains bâtiments inclus dans cet agenda comme devant être mis aux normes ont depuis subi un arrêt des travaux pour cause de requalification à venir. Par exemple, l'école maternelle Garrigues n'atteindra pas un taux d'accessibilité de 100% puisqu'elle est vouée à être transférée dans un bâtiment neuf d'ici peu (le bâtiment actuel ne pouvant plus recevoir de classes supplémentaires, l'espace restauration étant au maximum de ses capacités etc). Seuls les travaux indispensables ont été réalisés en termes d'accessibilité, notamment la première année de la réalisation de notre AdAP; les bâtiments culturels et scolaires étant la priorité. Idem pour la Maison Seguier qui ne subira finalement pas de travaux puisque sa qualification va être repensée dans un ensemble (juxtaposée à l'école Garrigues et formant ainsi un ensemble; avenue Adrien Escudier).

#### 2. Présentation comptable de l'année 4

Madame SORIANO informe les membres de la commission que les dépenses jusqu'alors effectuées représentent un peu plus de la moitié de l'enveloppe globale prévue pour l'Adap, soit environ 550 000 dépensés sur 914 000 prévus. Ce qui laisse encore un budget confortable pour les travaux onéreux de l'année 5, précédemment présentés par Monsieur BANCE.

Madame SORIANO précise que les trois principales dépenses de l'année 4 concernent les menuiseries de l'école élémentaire Jean de la fontaine, la Maison de l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) notamment les toilettes PMR et le parvis de l'Hôtel de ville.

Monsieur CARVALHO demande pourquoi les 35 000 euros affectés aux toilettes PMR de la Maison de l'IEN ont fait l'objet d'une prévision budgétaire spécifique hors opération de construction desdits locaux pour l'IEN.

Monsieur BANCE explique que ces toilettes ne pouvant pas être prévus dans le Cahier des charges du marché pour la construction de la Maison de l'IEN, ils ont fait l'objet d'un autre marché attribué à un prestataire différent, spécialisé dans les sanitaires publics.

Monsieur CAVAGNAC précise que ces toilettes sont tout public, c'est-à-dire accessibles par n'importe quel administré, au même titre que les toilettes publics esplanade Pierre Campech ou place de la bascule, pas seulement aux utilisateurs des locaux de l'IEN. Ce sont des toilettes auto-lavants.

Monsieur DEUCHST demande si le libre accès à ces toilettes publics n'entraine pas des difficultés dans leur fonctionnement et leur entretien. Monsieur BANCE répond qu'il y a eu quelques problèmes rencontrés la première année de leur mise en place, notamment des personnes qui s'y réfugiaient pour se droguer; par conséquent des mesures d'hygiène et de sécurité ont immédiatement été prises pour les agents d'entretien de la collectivité. Aujourd'hui, ces problèmes ont majoritairement disparu.

### 3. <u>Débat entre les membres</u>

Madame DE BILLERBECK fait remonter un défaut d'éclairage public sur le cheminement emprunté entre la pharmacie (rue de la république) et le foirail, notamment au niveau du passage piéton à la sortie du rond-point de la vendangeuse direction Villaudric.

Monsieur CAVAGNAC confirme ce défaut d'éclairage et cite d'autres endroits se trouvant dans le même cas : le passage piéton devant La Poste ou encore celui devant la Médiathèque, pour lesquels des démarches d'amélioration ont déjà été entamées.

Madame STRAGIER relève quant à elle un défaut d'éclairage au niveau du passage piéton en bas de la côte de Balochan, avant le rond-point.

Monsieur DEUCHST fait basculer le débat sur le PAVE. Il émet l'hypothèse de rajouter au tableau joint dans le dossier (tableau créé par la municipalité lors de l'élaboration du PAVE en 2009-2010 et rempli par la communauté de communes du frontonnais en avril 2019) les Allées de Baville et la rue Adrien Escudier, qui selon lui présentent des obstacles à l'accessibilité (voitures garées sur les trottoirs, containers poubelles gênants...). Il relève par ailleurs des anomalies (creux, bosses) sur le trottoir entre la Maison de retraite et la route de Castelnau.

Monsieur BANCE réagit à ces propos en expliquant que le cheminement de la Maison de retraite jusqu'au centre-ville a déjà été emprunté par les agents techniques en présence des résidents pour évaluer les obstacles qu'ils peuvent rencontrer et qu'il est plutôt satisfaisant, sauf jour de marché, le jeudi ; ces contraintes étant liées un à afflux de visiteurs (temporaires) et non à un défaut de voirie, il parait difficile de les corriger.

Monsieur CAVAGNAC informe les membres de la commission qu'une Charte voirie a été instaurée depuis 2 ans, et que le débat sur le détenteur de la compétence voirie entre les communes et les intercommunalités n'est pas clos. Il pourrait être envisagé que la compétence voirie relève de la commune au sein de l'agglomération et relève de l'intercommunalité hors agglomération sur le territoire de l'interco, comme il pourrait être envisagé que la compétence voirie relève entièrement de l'intercommunalité. Rien n'est fixé.

La municipalité projette de réinvestir le même budget que celui prévu pour la réalisation de l'Adap sur le PAVE à la fin de l'AdAp, dans une logique de continuité puisqu'il ne s'agit pas seulement de mettre en conformité les ERP: si ceux-ci ne sont pas accessibles par la voirie, les investissements réalisés au cours de l'Adap resteront incomplets voire inutiles. L'objectif est de faciliter concrètement l'ensemble du cheminement des personnes à mobilité réduite, pas uniquement de remplir des obligations légales.

Monsieur BANCE ajoute que les travaux réalisés sur les ERP de la commune prennent en compte les futurs aménagements qui auront lieu sur la voirie dans un soucis d'économie (ne pas recasser pour refaire). Il s'agit d'une anticipation judicieuse financièrement et techniquement.

Monsieur DALL'ARMI fait remonter le fait qu'il n'y a pas de place handicapée rue Jules Bersac, notamment près de la Trésorerie.

Monsieur BANCE situe la place handicapée la plus proche devant le café l'Andalou, rue de la république, et estime le trajet relativement court et sans encombres.

Monsieur CAVAGNAC explique que la Trésorerie fait partie des bâtiments qui seront requalifier à court terme (comme dit précédemment pour l'école maternelle Garrigues et la maison Séguier) et qu'il n'est donc pas envisagé d'investir dans son accessibilité puisqu'elle sera prochainement déplacée en un autre lieu (service aux particuliers à Grenade et service aux entreprises à Fronton relogé dans un nouveau bâtiment car augmentation significative du personnel).

Madame DE BILLERBECK demande si la création d'une place PMR est prévue rue de la république.

Monsieur CARVALHO répond qu'une place PMR est prévue en face d'AXA en 2020. Madame DE BILLERBECK rappelle l'importance de prendre en compte les dimensions d'ouverture du coffre pour la création de cette nouvelle place PMR (descente de poussettes, fauteuils...). Monsieur CARVALHO précise que la localisation de cette place permettra aux PMR d'emprunter des passages bateaux existants à proximité pour accéder aux trottoirs.

Monsieur CAVAGNAC informe les membres de la commission qu'il existe actuellement 72 places PMR sur la commune. Une place PMR à l'angle du bâtiment ERF a été récemment créée, près de la Médiathèque.

Madame STRAGIER évoque une difficulté de passage au niveau du tourniquet sur le cheminement entre la maternelle Balochan et la Halle du centre-ville : elle affirme que le passage avec une poussette ou un fauteuil est assez compliqué, le tourniquet étant relativement étroit. Elle propose de placer 3 barrières en chicane en remplacement du tourniquet.

Monsieur RELATS explique que le positionnement de 3 barrières en chicane n'empêchera pas les deux-roues de circuler sur ce chemin, or le but est de le maintenir piétonnier.

Monsieur BANCE confirme que le positionnement de 3 barrières en chicane est peu judicieux mais reconnait qu'une reprise du tourniquet doit être faite, notamment repenser la pente qui est actuellement un peu trop prononcée et qui augmente la difficulté du passage pour les PMR.

Cependant, Monsieur CAVAGNAC précise que ce tourniquet est homologué PMR et qu'il ne nécessite théoriquement pas d'aménagements supplémentaires, mais qu'encore une fois, l'objectif n'est pas de répondre purement à des obligations légales mais de faciliter réellement le cheminement des PMR.

D'ailleurs, Monsieur CAVAGNAC rappelle pour conclure cette commission que pour la mise en place de l'Adap, la commune a fait appel à des associations comme APF France Handicap pour comprendre les difficultés matérielles rencontrées quotidiennement par les PMR, et ainsi élaborer une estimation des besoins/prévision des travaux la plus en adéquation possible avec la réalité.

Fin de la réunion : 17h05.